

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire nous vous prions de bien vouloir rapporter au secrétariat les formulaires de restauration scolaire et de garderie avec les papiers demandés :

DU MARDI 29 AOÛT AU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023.

RAPPEL

Seuls les enfants dont les **DEUX PARENTS TRAVAILLENT** peuvent être inscrits au restaurant scolaire et à la garderie.

Les listes des enfants admis au restaurant scolaire et à la garderie seront affichées le :

Lundi 11 septembre 2023 à partir de 8h30

Nous vous rappelons que **le restaurant scolaire et la garderie** débiteront le Mardi 12 septembre 2023. **Attention : la garderie ne débutera ce jour-là qu'à partir de 16h30.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer au plus tôt de tout changement de situation.

PAPIERS A FOURNIR POUR CES INSCRIPTIONS

- Photocopie des permis de travail des deux parents
- Attestations de travail des parents fournies par l'employeur datées d'août ou de septembre 2023 avec les horaires mentionnés
- Copie de la carte de sécurité sociale de chaque parent
- Pour les commerçants, les sociétés et les professions libérales, fournir : l'inscription au Registre du Commerce ou l'attestation NIS, une attestation sur l'honneur précisant les horaires de travail ainsi que la photocopie du dernier bulletin trimestriel CAMTI/CARTI.

Merci de noter qu'une tolérance de 30 minutes est accordée pour venir récupérer votre enfant à la garderie après les horaires de travail.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour ces inscriptions.

Nous vous demandons de fournir **en double** tous les papiers demandés si vous inscrivez votre enfant au restaurant scolaire et à la garderie.

Merci de votre compréhension,

Catherine FABRE